



**Division des
Ressources
Humaines
DRH 1**

Affaire suivie par
Catherine OBRECHT
Naïma BOMPY
Céline VIZERN

Mél

naima.bompy@ac-bordeaux.fr
celine.vizern@ac-bordeaux.fr

30, cours de Luze
BP 919
33060 Bordeaux-Cedex

Bordeaux, le 22 février 2018

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale, directeur des services
départementaux de l'éducation nationale de la
Gironde

à

Mesdames et messieurs les enseignants du 1^{er}
degré public de la Gironde

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale

OBJET : demande d'EXEAT - Rentrée scolaire 2018 – formulaire de demande
d'exeat en annexe

Réf : Note de service ministérielle DGRH-B2-1 n°2017-168 du 6 novembre
2017 publiée au Bulletin Officiel spécial n° 2 du 9 novembre 2017

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les dispositions en vigueur pour
l'organisation du mouvement complémentaire interdépartemental des instituteurs
et professeurs des écoles **titulaires** par voie d'exeat pour la prochaine rentrée
scolaire.

**Avant de formuler une demande d'exeat, il est important de vous assurer que
la mutation n'a pas été obtenue par la voie des permutations nationales
informatisées, en consultant sur internet, l'application I-Prof.**

I. Les personnels concernés :

Ce mouvement complémentaire s'adresse prioritairement aux :

- enseignants qui ont participé aux opérations du mouvement interdépartemental et qui n'ont pas obtenu satisfaction au niveau national ;
- enseignants **dont la mutation du conjoint a été connue après le 30/01/2018** et qui peuvent, à ce titre, bénéficier d'un rapprochement de conjoint ;

Je vous invite à prendre connaissance des directives concernant le mouvement
complémentaire inter départemental des départements sollicités.

II. PROCEDURE

Aucun dossier ne doit être envoyé directement aux départements sollicités. Ils doivent tous être validés par les services de la DSDEN de la Gironde.

Le dossier doit comprendre les documents suivants :

- Demande d'exeat manuscrite et motivée** que vous m'adressez;
- Demande d'ineat manuscrite et motivée** adressée, sous mon couvert, au Directeur d'Académie des Services Départementaux de l'Education Nationale du département sollicité (vous devez faire parvenir **une demande manuscrite pour chaque département sollicité**) ;
- Formulaire de renseignements** (annexe) ;
- Pièces justificatives nécessaires** :

Rapprochement de conjoint :

- pour les agents mariés** : une photocopie du livret de famille ;
- pour les agents ayant un enfant à charge âgé de moins de 20 ans**, né et reconnu par les deux parents au plus tard le 1^{er} janvier 2018, ou ayant reconnu par anticipation au plus tard un enfant à naître : copie de l'acte de naissance de l'enfant.
- pour les agents pacsés avant le 1^{er} septembre 2017** : la copie de l'attestation de PACS **ET un extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'établissement du PACS**, la copie du dernier avis d'imposition commune ou déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre l'imposition commune signée des deux partenaires pacsés entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} septembre 2017 ;
- certificat de grossesse ;
- document attestant de l'activité professionnelle du conjoint, datant de moins de 3 mois, précisant la date de prise et la résidence professionnelle ;
- en cas de chômage, une attestation récente d'inscription auprès de Pôle emploi et une attestation de la dernière activité professionnelle du conjoint en Gironde.

Remarque : pour chaque département sollicité la demande d'ineat doit être accompagnée également des mêmes pièces justificatives.

DSDEN de la Gironde
DRH / DRH1 - A l'attention du bureau mouvement – Naïma BOMPY
30 cours de Luze, BP910 - 33060 Bordeaux Cedex

Votre dossier de demande d'exeat doit parvenir complet

Pour le vendredi 18 mai 2018, délai de rigueur

Tout dossier parvenu au-delà de cette date ne sera pas examiné.

Le changement de département deviendra effectif uniquement si l'exeat et l'ineat sont accordés par les Directeurs académiques respectifs.



François Coux